

NOTE D'ANALYSE

**JOURNEE MONDIALE DES OCEANS 2026 :
DE MUANDA AU BASSIN DU CONGO, LA RDC FACE AU DEFI CLIMATIQUE**

Bobo B. KABUNGU



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET
INNOVATIONS

CENTRE
DE RECHERCHE
EN SCIENCES HUMAINES



Jun 2026

Par Bobo B. KABUNGU¹

Dans le cadre de sa mission de promotion de la culture scientifique et de son engagement à faire entendre la voix de la science dans le débat public, le Centre de Recherche en Sciences Humaines et Sociales (CRESH) propose cette réflexion rédigée par l'un de ses chercheurs à l'occasion de la Journée mondiale des océans 2026. Alors que l'actualité est souvent dominée par les enjeux politiques, sécuritaires ou économiques, les questions environnementales peinent encore à occuper la place qu'elles méritent dans les débats de société. Pourtant, l'avenir des populations dépend étroitement de la santé des écosystèmes naturels. De Muanda au bassin du Congo, la République Démocratique du Congo est appelée à jouer un rôle stratégique dans la protection de la planète bleue, la promotion de la justice climatique et la construction d'un modèle de développement durable fondé sur la science.



¹ Economiste et Technicien de développement rural, Maître de recherche au Centre de recherche en sciences humaines (CRESH)

1 Réimaginer notre relation avec l'océan

Le 8 juin 2026, la communauté internationale célèbre la Journée mondiale des océans sous le thème : « **Réimaginer au-delà du monde que nous connaissons, une nouvelle relation avec notre océan** ». Ce thème intervient dans un contexte marqué par l'aggravation du changement climatique, l'érosion accélérée de la biodiversité et les pressions croissantes exercées sur les ressources naturelles.

Longtemps perçu comme une ressource inépuisable, l'océan apparaît aujourd'hui comme un acteur central de l'équilibre climatique mondial. Les données scientifiques sont sans équivoque. Selon les Nations unies, « *the ocean generates 50 per cent of the oxygen we need, absorbs about 30 per cent of carbon dioxide emissions and captures more than 90 per cent of the excess heat generated by these emissions* » (United Nations, 2025, p. 1). En d'autres termes, l'océan produit la moitié de l'oxygène que nous respirons, absorbe près d'un tiers des émissions anthropiques de dioxyde de carbone et capte plus de 90 % de l'excès de chaleur accumulé dans le système climatique.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) confirme cette fonction régulatrice essentielle. Selon son Rapport spécial sur l'océan et la cryosphère, l'océan a absorbé plus de 90 % de l'excès de chaleur généré par les activités humaines depuis les années 1970 (IPCC, 2019).

Sans cette capacité d'absorption, les effets du réchauffement climatique seraient considérablement plus sévères. Toutefois, cette fonction protectrice a un coût écologique élevé. Réchauffement des eaux, acidification des océans, désoxygénation des milieux marins et dégradation des récifs coralliens témoignent des limites de la résilience océanique.

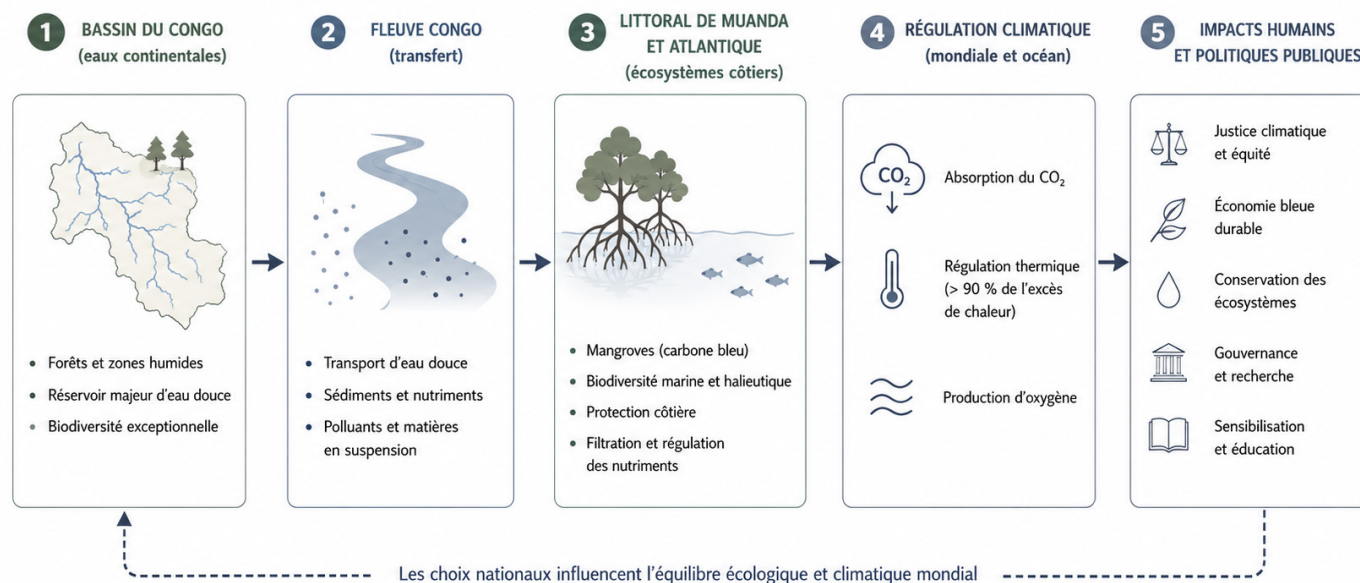
Comme l'affirme Peter Thomson, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'océan : « *The ocean is our planet's greatest ally against climate change* » (United Nations, 2024). Encore faut-il préserver cet allié indispensable.

2 La RDC : un pays d'eaux au cœur des enjeux planétaires

À première vue, la République Démocratique du Congo semble peu concernée par les questions océaniques. Avec seulement une quarantaine de kilomètres de littoral atlantique situés à Muanda, le pays ne figure pas parmi les grandes nations maritimes.

Cette perception mérite cependant d'être profondément nuancée. La RDC possède l'un des patrimoines hydrologiques les plus importants du monde. Le bassin du Congo couvre environ 3,7 millions de kilomètres carrés et constitue le deuxième plus grand bassin fluvial de la planète après celui de l'Amazonie. Le fleuve Congo, deuxième fleuve du monde par son débit après l'Amazonie, déverse chaque année d'immenses volumes d'eau douce dans l'océan Atlantique.

Figure 1. Interactions systémiques entre le bassin du Congo, les écosystèmes côtiers atlantiques et la régulation climatique mondiale



Note : Le schéma illustre les principaux liens écologiques et climatiques entre le bassin du Congo et l'océan Atlantique, ainsi que leurs implications pour les sociétés et les politiques publiques.

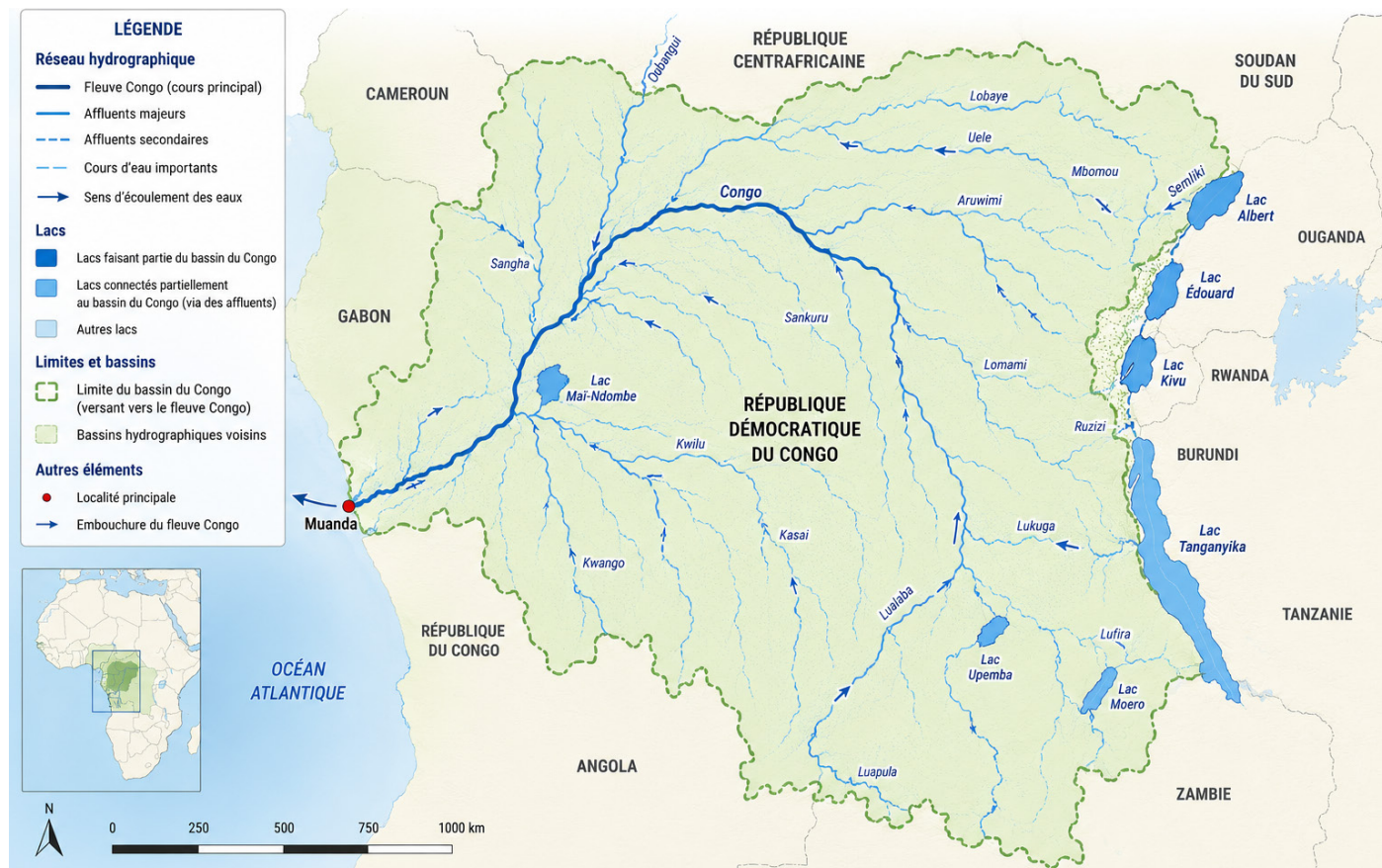
Sources : Adapté de IPCC (2019) et de United Nations (2024, 2025).

La Figure 1 offre un regard particulier sur l'existence d'un continuum écologique reliant le bassin du Congo, les systèmes fluviaux continentaux, les écosystèmes côtiers atlantiques et les mécanismes globaux de régulation climatique. Elle montre que les interactions entre eaux continentales, mangroves, biodiversité marine et dynamique océanique dépassent les frontières strictement géographiques de la façade maritime congolaise.

Cette représentation systémique permet de comprendre que le rôle environnemental de la République Démocratique du Congo ne se limite pas à sa fonction de « pays forêt », mais s'étend également à la préservation des équilibres hydrologiques et océaniques régionaux et mondiaux. Les flux d'eau douce, de sédiments, de nutriments et de polluants transportés par le fleuve Congo influencent directement les espaces côtiers atlantiques, tandis que les océans participent simultanément à la régulation thermique et climatique globale.

La figure souligne enfin que les politiques nationales relatives à la gouvernance environnementale, à la conservation des zones humides, à la gestion des mangroves et au développement d'une économie bleue durable possèdent des implications qui dépassent le cadre national et s'inscrivent dans les enjeux contemporains de résilience climatique et de justice environnementale.

Figure 2. Le bassin du Congo : réseau hydrographique et connexion avec l'océan Atlantique



Note : La limite du bassin du Congo correspond au versant hydrographique alimentant le fleuve Congo et son réseau fluvial. Certains lacs de l'Est de la République Démocratique du Congo présentent des connexions hydrologiques partielles ou indirectes avec le système du Congo via des affluents tels que la Lukuga, la Semliki ou la Ruzizi.

Sources : Adapté de D'hont, A., & Lévêque, C. (2011) ; Global Runoff Data Centre. (2023) ; Lehner, B., Verdin, K., & Jarvis, A. (2023) et de World Wide Fund for Nature. (2019).

Cette carte permet de mieux prendre la mesure de l'immensité et de la complexité du bassin du Congo, considéré comme le deuxième plus grand bassin fluvial de la planète après celui de l'Amazone. Elle montre surtout que le système hydrologique congolais dépasse largement les frontières de la République Démocratique du Congo et s'inscrit dans un vaste espace régional connecté aux grands lacs de l'Afrique centrale et orientale.

À travers ce réseau de fleuves, de rivières, de lacs et de zones humides, les eaux continentales rejoignent progressivement l'océan Atlantique. Ce continuum écologique transporte non seulement de l'eau douce, mais aussi des sédiments, des nutriments et parfois des polluants qui influencent directement les écosystèmes côtiers et marins. Le bassin du Congo apparaît ainsi comme un véritable système vivant dont les équilibres jouent un rôle important dans la régulation hydrologique et climatique du continent africain.

Cette représentation rappelle également que les enjeux océaniques ne concernent pas uniquement les pays disposant de longues façades maritimes. Par sa position au cœur de ce vaste réseau hydrographique, la République Démocratique du Congo participe elle aussi, de manière directe, aux grands équilibres environnementaux mondiaux. La protection des fleuves, des zones humides et des écosystèmes aquatiques devient dès lors une question à la fois écologique, climatique et stratégique.

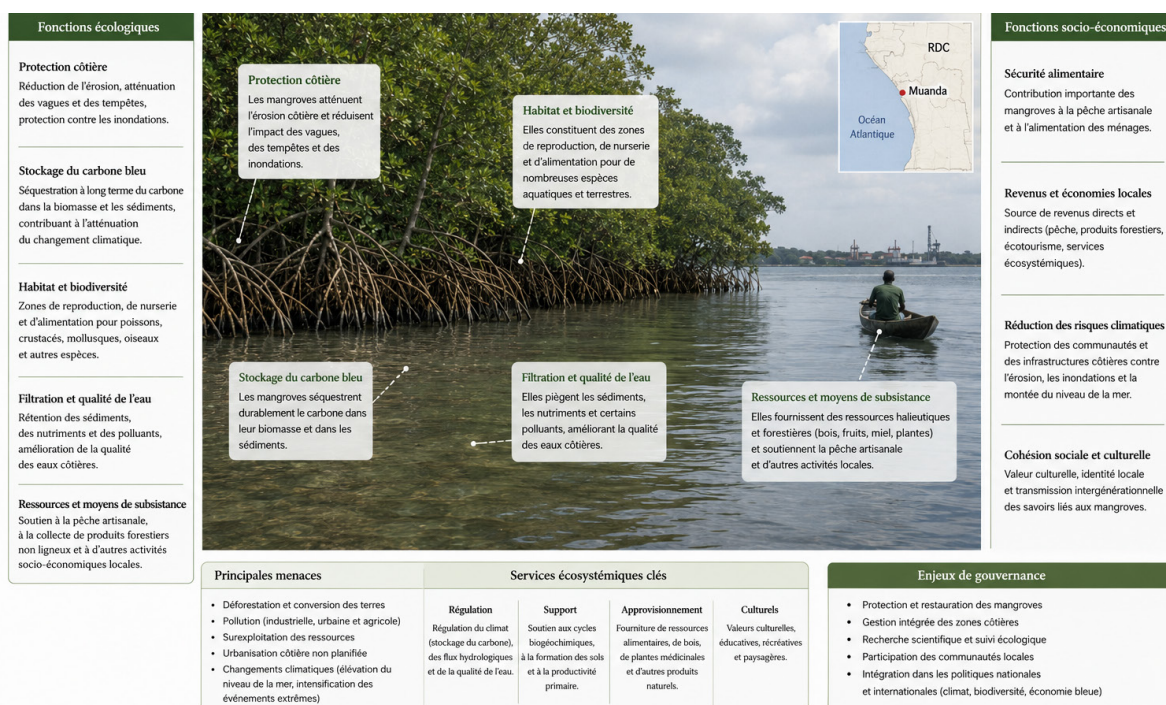
Cette connexion permanente entre les eaux continentales et l’océan signifie que la santé écologique du bassin du Congo influence directement les écosystèmes marins atlantiques. Les nutriments, les sédiments mais aussi les polluants transportés par les cours d’eau rejoignent inévitablement les espaces côtiers.

La protection de l’océan commence donc bien avant le rivage. Elle débute dans les bassins versants, les zones humides, les lacs et les fleuves. À cet égard, la RDC ne peut être considérée comme un acteur périphérique. Elle se trouve au contraire au cœur d’un vaste système écologique dont l’équilibre influence une partie importante du continent africain.

3 Muanda et les mangroves : un patrimoine stratégique

L’un des écosystèmes les plus remarquables du littoral congolais demeure la mangrove de Muanda. Les mangroves remplissent plusieurs fonctions écologiques essentielles. Elles constituent des zones de reproduction pour de nombreuses espèces de poissons, protègent les côtes contre l’érosion, filtrent certains polluants et stockent d’importantes quantités de carbone. Les scientifiques les classent parmi les écosystèmes de « carbone bleu », c’est-à-dire des milieux naturels capables de séquestrer durablement le carbone atmosphérique.

Figure 3. Fonctions écologiques et socioéconomiques des mangroves de Muanda dans le système côtier atlantique congolais



Sources : Adapté de Alongi (2020) ; IPCC (2019) ; Spalding et al. (2014) ; UNEP (2021) et de FAO (2022).

La Figure 3 illustre la place particulière qu'occupent les mangroves de Muanda dans la vie écologique et humaine du littoral congolais. Ces espaces naturels ne constituent pas seulement des zones de végétation côtière. Ils participent à la protection des rivages, abritent une riche biodiversité et contribuent à l'équilibre des écosystèmes marins et continentaux.

Les mangroves jouent également un rôle concret pour les populations locales. Elles soutiennent la pêche artisanale, fournissent certaines ressources naturelles et participent indirectement aux moyens de subsistance de nombreuses familles vivant le long de la côte atlantique. Leur capacité à stocker du carbone et à limiter les effets de l'érosion leur confère en outre une importance croissante dans le contexte actuel de changement climatique.

À travers cette figure, on comprend ainsi que la préservation des mangroves ne relève pas uniquement de la protection de la nature. Elle touche aussi aux questions de développement local, de sécurité alimentaire, de résilience climatique et de gestion durable des ressources naturelles. Pour la RDC, ces écosystèmes représentent à la fois un patrimoine écologique, un espace de vie pour les communautés côtières et un atout stratégique dans les réflexions contemporaines sur l'économie bleue et la transition environnementale.

Malgré leur importance écologique et socio-économique, les mangroves de Muanda demeurent fragiles face à l'exploitation non durable des ressources, à l'urbanisation côtière et aux effets du changement climatique. Leur préservation apparaît dès lors comme un enjeu central pour la protection des écosystèmes littoraux et la résilience des communautés locales.

4 Justice climatique : la RDC face à une double réalité

La Journée mondiale des océans ne peut être dissociée de la question de la justice climatique. L'un des constats majeurs de la recherche contemporaine est l'existence d'une profonde asymétrie entre les responsabilités historiques dans le réchauffement climatique et les impacts effectivement subis par les populations.

Le principe des « responsabilités communes mais différenciées », consacré par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et réaffirmé dans l'Accord de Paris (UNFCCC, 2015), reconnaît explicitement cette réalité. La RDC illustre parfaitement ce cas. Malgré une contribution relativement faible aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, le pays fait face à des phénomènes de plus en plus préoccupants : inondations récurrentes, perturbation des saisons agricoles, dégradation des ressources en eau et vulnérabilité accrue des populations riveraines.

Les communautés vivant de la pêche ou dépendantes des ressources aquatiques se trouvent souvent en première ligne face à ces transformations. Cette situation soulève une question fondamentale : comment garantir une transition écologique juste lorsque ceux qui contribuent le moins au problème en subissent déjà les conséquences les plus lourdes ?

La justice climatique appelle dès lors à renforcer les mécanismes internationaux de financement de l'adaptation et de la résilience dans les pays du Sud.

5 L'objectif mondial « 30x30 » : une opportunité pour la RDC

En parallèle du thème officiel de la Journée mondiale des océans, la communauté internationale met en avant un objectif ambitieux: protéger au moins 30 % des terres et des océans de la planète d'ici 2030. Cette cible, connue sous l'appellation « 30x30 », constitue l'un des piliers du Cadre mondial de la biodiversité adopté à Montréal en 2022. Les recherches montrent que les aires protégées efficacement gérées contribuent à restaurer les populations de poissons, à préserver la biodiversité et à renforcer la résilience des écosystèmes face aux changements environnementaux.

Pour la RDC, cet objectif ouvre des perspectives importantes. Le pays dispose déjà d'un réseau significatif d'aires protégées terrestres. Cependant, les zones humides, les mangroves, les espaces fluviaux et certains écosystèmes lacustres pourraient faire l'objet d'une attention accrue dans les stratégies futures de conservation. La protection de ces espaces ne constitue pas seulement un impératif écologique. Elle représente également un investissement dans la sécurité alimentaire, la stabilité sociale et le développement économique.

6 Construire une économie bleue congolaise

La RDC possède des atouts considérables : le fleuve Congo ; les lacs Tanganyika, Kivu, Albert, Édouard et Maï-Ndombe ; un vaste réseau hydrographique ; des ressources halieutiques importantes ; une façade maritime ouverte sur l'Atlantique ; un potentiel écotouristique largement sous-exploité. Le développement

d'une économie bleue durable pourrait contribuer à la création d'emplois, à la diversification économique et à la réduction de la pauvreté.

Au-delà de sa dimension écologique, la préservation des océans et des grands systèmes hydrologiques devient progressivement un enjeu économique et géostratégique majeur. À l'échelle internationale, les questions liées au carbone bleu, à la biodiversité, à la sécurité hydrique et aux mécanismes de financement climatique occupent désormais une place croissante dans les négociations internationales. Dans ce contexte, les ressources naturelles de la République Démocratique du Congo pourraient représenter non seulement un patrimoine environnemental, mais également un levier stratégique dans les nouvelles économies de la transition écologique. Le bassin du Congo, les zones humides, les mangroves et les écosystèmes aquatiques congolais possèdent un potentiel important en matière de services environnementaux. Leur protection pourrait ouvrir la voie à de nouvelles formes de valorisation économique à travers les mécanismes de crédits carbone, les financements liés à l'adaptation climatique, les programmes internationaux de conservation ou encore les investissements dans l'économie bleue durable. À terme, la gouvernance des ressources hydriques et écologiques pourrait devenir un instrument de diplomatie environnementale permettant à la RDC de renforcer sa position dans les débats mondiaux sur le climat, la biodiversité et le développement durable.

Dans cette perspective, la question environnementale ne peut plus être pensée uniquement sous l'angle de la conservation. Elle renvoie également à la capacité des États africains à transformer leurs patrimoines écologiques en avantages stratégiques, économiques et scientifiques durables. Pour la RDC, l'enjeu consiste désormais à articuler protection des écosystèmes, souveraineté environnementale, recherche scientifique et développement économique afin de faire du bassin du Congo un espace à la fois protégé, productif et stratégiquement valorisé.

Et, comme on pourrait s'en douter, cette ambition suppose des investissements dans la recherche scientifique, la gouvernance environnementale et la formation des acteurs locaux.

Encadré analytique. Le bassin du Congo : un actif stratégique dans les nouvelles économies de la transition écologique

Au-delà de l'exploitation directe des ressources aquatiques, l'économie bleue renvoie également au développement de véritables chaînes de valeur liées aux activités fluviales, lacustres et côtières. La pêche, la transformation des produits halieutiques, le transport fluvial, les infrastructures portuaires, l'écotourisme, la recherche scientifique ou encore les services environnementaux peuvent générer des emplois, soutenir les économies locales et renforcer l'intégration régionale.

Dans un contexte international marqué par la transition écologique et les nouvelles compétitions autour des ressources naturelles stratégiques, la maîtrise des espaces hydriques et des écosystèmes environnementaux devient également une question de souveraineté économique. Les États capables de préserver, documenter scientifiquement et valoriser durablement leurs patrimoines écologiques disposeront progressivement d'un avantage important dans les domaines de la finance climatique, des marchés carbone, de la biodiversité et des investissements verts.

À terme, les mangroves, les zones humides et les écosystèmes aquatiques du bassin du Congo pourraient être davantage intégrés dans les mécanismes internationaux de financement climatique et de valorisation des services environnementaux. Les crédits carbone liés au carbone bleu, les programmes de restauration écologique ou les financements destinés à l'adaptation climatique représentent autant d'opportunités susceptibles de soutenir les investissements environnementaux, de renforcer les capacités locales et de contribuer au financement d'un développement plus durable.

7 Réimaginer l'avenir depuis le bassin du Congo

Le thème retenu pour la Journée mondiale des océans 2026 nous invite à dépasser les approches traditionnelles de la conservation. Réimaginer notre relation avec l'océan implique de reconnaître que les défis environnementaux contemporains transcendent les frontières géographiques.

L'océan Atlantique commence aussi dans le bassin du Congo. Les choix effectués à Kinshasa, Mbandaka, Kisangani ou Muanda influencent, directement ou indirectement, la santé des écosystèmes marins. La RDC, souvent présentée comme un « pays forêt », est également un « pays d'eaux ». Son rôle dans la préservation des équilibres écologiques mondiaux est appelé à croître au cours des prochaines décennies.

Face à l'urgence climatique, protéger les océans ne relève plus uniquement de la responsabilité des nations maritimes. Il s'agit d'une responsabilité collective qui engage également les États continentaux, les communautés locales, les chercheurs et les décideurs publics. De Muanda au bassin du Congo, la RDC dispose des ressources naturelles, des connaissances et des opportunités nécessaires pour contribuer à une nouvelle relation entre l'humanité et l'océan. Une relation fondée sur la science, la solidarité et la durabilité.

Note méthodologique

Cette tribune repose sur une analyse documentaire de rapports scientifiques internationaux, de publications institutionnelles et de travaux récents consacrés aux interactions entre climat, biodiversité, océans et développement durable. Les données mobilisées proviennent principalement du GIEC (IPCC), des Nations unies, de la FAO, de la Convention sur la diversité biologique et des programmes des Nations unies relatifs à la Décennie des sciences océaniques (2021-2030).

L'approche adoptée relève de la vulgarisation scientifique appliquée aux politiques publiques. Elle vise à articuler les connaissances scientifiques disponibles avec les réalités environnementales, économiques et sociales de la République Démocratique du Congo.

Perspectives de recherche

Plusieurs axes de recherche méritent d'être approfondis dans le contexte congolais :

- l'évaluation du rôle du bassin du Congo dans les dynamiques globales du carbone bleu ;
- la cartographie actualisée des mangroves de Muanda et leur capacité de séquestration du carbone ;
- les impacts socio-économiques de l'érosion côtière sur les communautés du Kongo Central ;
- les interactions entre pollution fluviale et santé des écosystèmes marins atlantiques ;
- les indicateurs de justice climatique applicables aux populations riveraines ;
- le potentiel économique de l'économie bleue dans les secteurs de la pêche, du tourisme durable et de la conservation.

Note de l'auteur :

Cette tribune s'inscrit dans une démarche de vulgarisation scientifique appliquée aux enjeux environnementaux, climatiques et de développement durable en République Démocratique du Congo. Elle propose une lecture analytique des interactions entre le bassin du Congo, les écosystèmes aquatiques et les dynamiques contemporaines de gouvernance climatique à partir d'une approche à la fois scientifique, économique et géostratégique.

Les analyses développées dans ce texte visent essentiellement à contribuer au débat public sur les questions environnementales et ne poursuivent aucun objectif partisan ou politique. Les opinions exprimées n'engagent que leur auteur et ne sauraient être assimilées aux positions officielles des institutions auxquelles il est affilié.



Références

Convention on Biological Diversity. (2022). Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework. CBD Secretariat.

D'hont, A., & Lévêque, C. (2011). Atlas du Congo. Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

Food and Agriculture Organization. (2024). The state of world fisheries and aquaculture 2024. FAO.

Global Runoff Data Centre. (2023). Global hydrological datasets. GRDC.

Intergovernmental Panel on Climate Change. (2019). IPCC special report on the ocean and cryosphere in a changing climate. IPCC.

Intergovernmental Panel on Climate Change. (2023). Climate change 2023: Synthesis report. IPCC.

Lehner, B., Verdin, K., & Jarvis, A. (2023). HydroSHEDS database. HydroSHEDS. <https://www.hydrosheds.org>.

National Oceanic and Atmospheric Administration. (2024). Climate change indicators: Ocean heat content. NOAA.

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. (2024). The United Nations Decade of Ocean Science for Sustainable Development (2021–2030). UNESCO-IOC.

United Nations Environment Programme. (2024). Ocean adaptation and climate resilience report. UNEP.

United Nations Framework Convention on Climate Change. (2015). Paris Agreement. UNFCCC.

United Nations. (2024). World Oceans Day: Catalysing action for our ocean and climate. United Nations.

United Nations. (2025). Ocean and climate change. United Nations Climate Action.

World Wide Fund for Nature. (2019). Freshwater ecoregions of the world. WWF. <https://www.feow.org>.